

des Finances doivent examiner attentivement la récente initiative américaine, Enterprise for the Americas, destinée à appuyer la réforme de l'investissement et à favoriser la protection de l'environnement en Amérique latine.

58. Pour les pays qui mettent en oeuvre des réformes courageuses, les banques commerciales doivent adopter des approches réalistes et constructives dans leurs négociations visant à conclure rapidement des accords sur des mesures financières, y compris la réduction de la dette et du service de la dette et les nouveaux crédits.

59. Les pays créanciers continueront de jouer un rôle important dans ce processus grâce à leurs contributions permanentes aux institutions financières internationales, au rééchelonnement de la dette publique au Club de Paris et aux nouveaux financements. Dans le cas des pays à revenu moyen inférieur qui mettent en oeuvre de vigoureux programmes de réforme, les chefs d'État et de gouvernement encouragent le Club de Paris à étendre les délais de remboursement, compte tenu de la situation particulière de ces pays. Ils encouragent également le Club de Paris à continuer d'étudier toute autre option qui permettrait de régler le problème du fardeau de la dette. Nous nous réjouissons des décisions de la France à l'égard de l'Afrique subsaharienne et de celles du Canada à l'égard des Antilles pour alléger le fardeau de la dette des pays à revenu moyen inférieur.

60. Les gouvernements créanciers ont également fourni un appui spécial aux pays les plus pauvres en appliquant les dispositions prises à Toronto pour les rééchelonnements consentis par le Club de Paris. Nous avons tous annulé la dette des pays les plus pauvres au titre de l'aide publique au développement (APD). Nous encourageons le Club de Paris à examiner la mise en oeuvre des options qui s'appliquent aux pays les plus pauvres.

61. Nous prenons acte du rapport Craxi sur l'endettement, commandé par le secrétaire général de l'ONU, et nous l'étudierons avec intérêt.

### **L'environnement**

62. L'une de nos responsabilités primordiales est de léguer aux générations futures un environnement dont la qualité, la

beauté et le potentiel économique ne soient pas compromis. Les problèmes environnementaux comme les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la déforestation, la pollution marine et la réduction de la diversité biologique, exigent une coopération plus étroite et plus efficace, ainsi qu'une action concrète de la part de la communauté internationale. En tant que pays industrialisés, nous avons l'obligation de montrer la voie. Nous reconnaissons que, face aux menaces de détérioration irréversible de l'environnement, l'absence de certitude scientifique ne justifie pas le report de mesures qui s'imposent d'elles-mêmes. Nous reconnaissons que des économies fortes, croissantes et libérales offrent les meilleures possibilités qui soient de protéger efficacement l'environnement.

63. Les changements climatiques sont d'une importance capitale. Nous nous sommes engagés à faire des efforts communs pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone. Nous appuyons sans réserve les travaux du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dont nous attendons avec impatience la publication du rapport complet en août. La deuxième Conférence mondiale sur le climat est pour tous les pays une occasion de se pencher sur les stratégies et mesures à adopter pour limiter ou stabiliser les émissions de gaz à effet de serre, et pour discuter d'une action internationale efficace. Nous réaffirmons notre appui en faveur de la négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, sous les auspices du PNUE et de l'OMM. Cette convention devrait voir le jour d'ici 1992. Il faudrait procéder au plus tôt à l'étude de protocoles d'application de la convention et examiner toutes les sources et tous les réceptacles de pollution.

64. Nous nous réjouissons de l'amendement apporté au Protocole de Montréal pour mettre graduellement fin à l'emploi des chlorofluorocarbures (CFC) d'ici l'an 2000 et pour étendre l'application du Protocole à d'autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La mise en place d'un mécanisme financier qui permette aux pays en développement de s'attaquer au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone marque une étape nouvelle et positive dans la coopération entre pays développés et pays en développement. Nous applaudissons à